



APPEL À PROJETS PROGRAMMATION SOCIALE POLITIQUE DE LA VILLE 2025

Vous êtes acteur local de la vie vaudaise et vous vous mobilisez pour contribuer au mieux vivre dans les quartiers de la Politique de la Ville à Vaulx-en-Velin ?

- > Vous pouvez répondre à l'Appel à projets « Programmation sociale 2025 », porté conjointement par la Ville de Vaulx-en-Velin, la Métropole de Lyon, l'État et leurs partenaires signataires du Contrat de Ville 2024-2030.

- > Envoyez vos propositions de projets jusqu'au **vendredi 29 novembre 2024** inclus pour démarrer des projets au cours de l'année 2025

PRÉAMBULE

La Politique de la Ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment. En appui des politiques de droit commun, elle permet ainsi de (re)valoriser le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et se caractérise par une approche de développement globale qui mêle les volets urbain, économique, social, culturel, éducatif...

La Métropole de Lyon, collectivité porteuse de la compétence Politique de la Ville, a instauré un contrat de ville métropolitain « Engagements quartiers 2030 » qui s'est décliné sur les communes étant pourvues de QPV.

La Convention Locale d'Application 2024-2030 de la Ville de Vaulx-en-Velin adoptée lors du Conseil Municipal du 11 juillet 2024 donne le nouveau cadre d'intervention de la Politique la Ville au niveau communal.

L'objectif est de donner plus de lisibilité à l'action publique dans les quartiers, en mobilisant les partenaires locaux et en proposant des réponses concrètes aux enjeux identifiés. Le présent appel à projets est destiné aux structures associatives, services municipaux et autres organismes à but non lucratif qui agissent sur les QPV vaudais.

Les crédits dédiés de la programmation sociale Politique de la Ville permettent de financer des actions complémentaires aux moyens de droit commun déployés par les partenaires financiers (Ville, Métropole, État, ...) pour faciliter la mise en œuvre locale de l'action publique et adapter au mieux l'offre de services auprès des personnes qui en ont le plus besoin. Les projets proposés devront s'inscrire en lien avec les enjeux et les objectifs de la Convention Locale d'application de Vaulx-en-Velin.



PRIORITES LOCALES

ENJEUX 2024-2030 DE LA CONVENTION LOCALE D'APPLICATION DE VAULX-EN-VELIN

Les projets proposés dans le cadre de cette « Programmation sociale Politique de la Ville 2025 » devront s'inscrire dans un des enjeux suivants, déclinés au sein de la nouvelle Convention Locale d'Application.

La Convention Locale d'Application 2024-2030 pour les QPV de Vaulx-en-Velin est disponible sur le Site Internet du GPV (rubrique « Grand Projet de Ville », puis « La Politique de la Ville ») ici :

<https://www.gpvaulxenvelin.org/publications/convention-locale-dapplication-2024-2030/>

⚠️ Les priorités de l'État pour l'année 2025 n'étant pas encore connues au lancement de cet appel à projets, nous invitons les structures à en prendre connaissance une fois la lettre cadre sortie.

Les 7 grands enjeux 2024-2030

Enjeu 1 - Fédérer autour du Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

Enjeu 2 - Accéder à ses droits et aux services publics

Enjeu 3 - Bien grandir, l'éducation au cœur des réussites

Enjeu 4 - Se former, travailler, entreprendre dans les QPV

Enjeu 5 - S'épanouir et promouvoir la cohésion sociale

Enjeu 6 - Bien vivre chez soi, dans son quartier

Enjeu 7 - Participer à la vie de la Cité

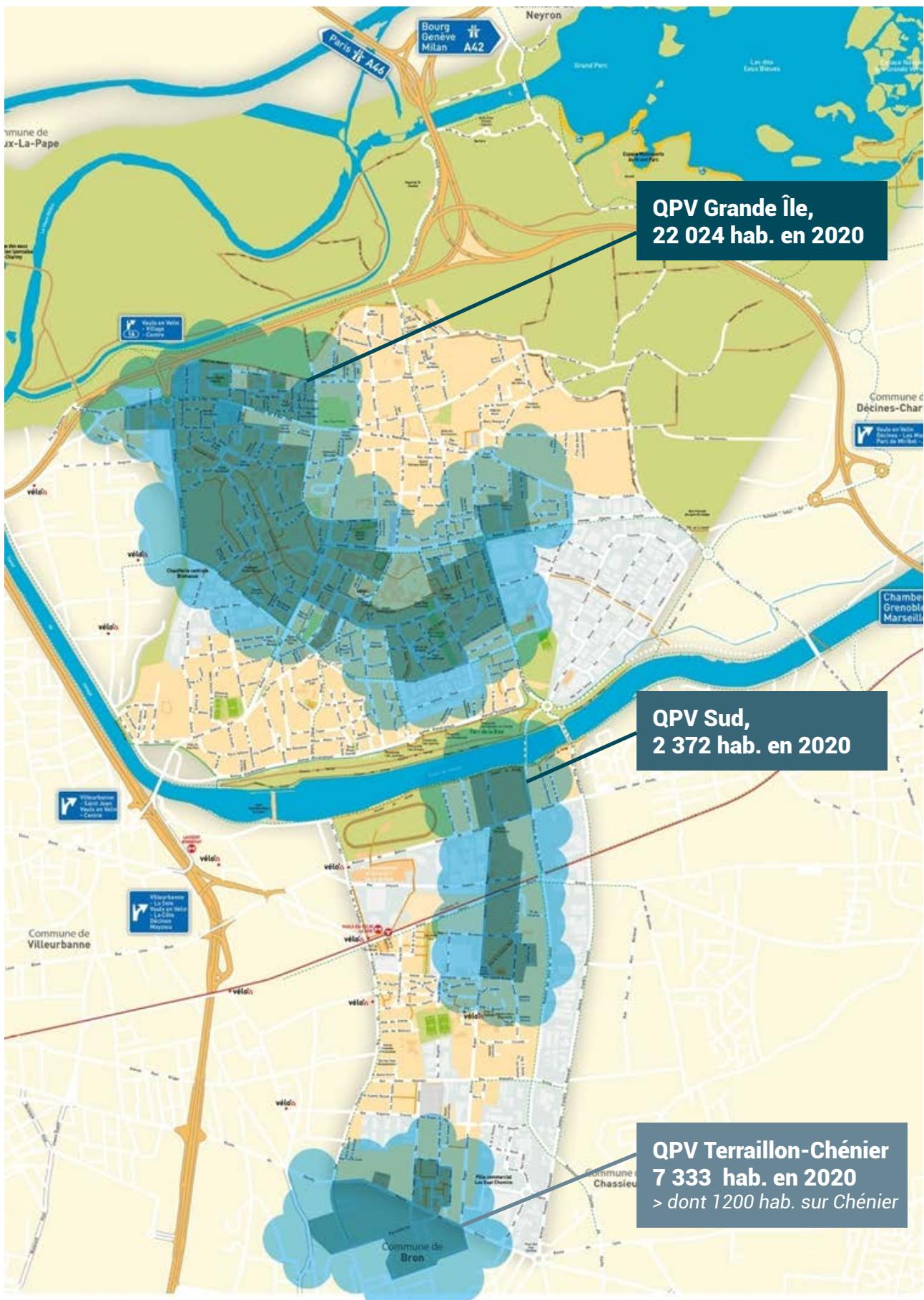


CALENDRIER



DATE	ÉTAPES	INFOS COMPLÉMENTAIRES
8/10/2024	Lancement de l'appel à projets « Programmation sociale politique de la Ville ».	Mail envoyé aux partenaires de la vie locale vaudaise .
7/11/2024 de 18h à 20h	Réunion de présentation et d'échanges sur l'appel à projets en présentiel le 7/11/2024	Tous les documents sont en ligne sur le site Internet du GPV : https://www.gpvvaulxenvelin.org/promouvoir-les-initiatives-2/
Du 1/10/2024 au 29/11/2024	Montage des projets par les structures porteuses d'actions pour 2025.	Nous invitons les partenaires à rencontrer l'équipe Politique la Ville du GPV dans le cadre de l'élaboration des actions à venir (cf contacts en page 9).
29/11/2024	Dépôt des pré-projets auprès du GPV et de l'État.	à envoyer : programmationsociale@gpvvaulxenvelin.org , copie chargé.e de projet GPV qui accompagne votre structure
Jeudi 5/12 de 11h à 12h30	Balayage des projets reçus entre la Ville et l'État.	Identification des structures à rencontrer lors des rencontres des porteurs de projets.
Du 29/11/2024 au 31/01/2025	Instruction technique des dossiers par le GPV en lien avec les services municipaux et le délégué de la Préfète.	Période où chaque porteur de projet est amené à apporter des compléments d'informations/ modifications sur la première version des projets déposés.
Février > 14/02 9h-12h > 20/ 02 14h-17h30 > 21/02 9h-12h	Rencontres des porteurs de projets sur 3 demi-journées (au besoin) Le choix des structures rencontrées est partiel et se fait sur proposition de l'élu à la Politique de la Ville et du délégué de la Préfète.	Les structures concernées seront contactées courant décembre pour caler les horaires et les modalités de ces rencontres qui sont proposées sur un format de 30 à 40 min de présentation des projets et d'échanges avec l'élu à la Politique de la Ville, le délégué de la Préfète et les services instructeurs.
28 février 2025	Dépôt des projets définitifs auprès des services instructeurs de l'État : plate-forme DAUPHIN.	Un guide de saisie est disponible en annexe et l'équipe du GPV se tient à votre disposition si vous avez besoin d'aide pour enregistrer vos demandes.
13 mars 2025	Temps de pré-arbitrage sur les projets retenus entre la Ville et l'État.	
Entre avril et juin	Envoi des notifications d'attribution des subventions par le GPV sur la base des décisions transmises par la Préfecture.	Chaque structure ayant déposé une demande recevra un e-mail du GPV donnant une réponse.

PÉRIMÈTRES CONCERNÉS



FONCTIONNEMENT DE LA PROGRAMMATION SOCIALE

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

Cet appel à projets s'adresse aux associations loi 1901, aux services municipaux et autres organismes à but non lucratif.

Les associations sont éligibles dès lors qu'elles sont régulièrement déclarées (mise à jour des coordonnées de l'association, des membres du bureau, des statuts) et possèdent un numéro SIRET.

Un projet peut être porté par plusieurs structures agissant en partenariat. Dans ce cadre, une structure porteuse devra être identifiée dans le dossier de demande de subvention, elle recevra la subvention au nom du collectif, si le projet était validé.

Chaque projet sera sélectionné en fonction des critères suivants :

- la pertinence de l'action via l'analyse des besoins,
- une claire identification des bénéficiaires et des lieux concernés,
- l'implication des publics concernés par les actions majoritairement en QPV,
- l'articulation prévue avec les programmes et actions qui existent sur le même territoire,
- des objectifs clairement formulés et la définition des résultats attendus,
- la cohérence du projet : adéquation entre les besoins, les objectifs, la méthode développée,
- les moyens (financiers, humains, de temps) et les modalités d'évaluation,
- la faisabilité du projet : qualité du partenariat, réalisme des objectifs et du calendrier, capacités de l'équipe intervenante,
- en cas de reconduction d'une action, avoir fourni les bilans de l'année précédente,
- un financement réaliste avec des postes de dépenses et recettes rigoureusement présentés et strictement dédiés à l'intervention envisagée (budget prévisionnel de l'intervention, y compris part d'autofinancement, part de financement par d'autres sources et montant de la subvention sollicitée).
- le respect du contrat d'engagement républicain.

FONCTIONNEMENT DE LA PROGRAMMATION SOCIALE

PRINCIPE DE COFINANCEMENTS À RECHERCHER

- ⚠ Dans le cadre des projets menés, vous devez faire apparaître dans le montage budgétaire la mobilisation de partenaires financiers que vous pouvez solliciter : droit commun de l'État, Métropole, Ville, CAF, fondations privées, mécéna ...
- ⚠ Les financements Politique de la Ville doivent être sollicités en complément d'une mobilisation du droit commun et pour des projets spécifiques. Un projet ne peut émarger à 2 dispositifs Politique de la Ville en même temps.
- ⚠ Les budgets présentés doivent obligatoirement faire apparaître une part d'autofinancement.

En cours d'année, plusieurs dispositifs financiers permettent de solliciter des financements complémentaires pour soutenir des projets. En voici une liste non exhaustive :

Ville de Vaulx-en-Velin		État	Autres financeurs
DROIT COMMUN	Subventions aux associations, aux clubs sportifs de droit commun	Fonds de Développement pour la Vie Associative (FDVA 1-2) Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance DRAC (droit commun, Été Culturel, C'est mon patrimoine...)	CAF : Fonds Public et Territoires Métropole : subventions de droit commun aux associations + divers appels à projets selon des thèmes précis Région Auvergne Rhône-Alpes Fondations privées... MILDECA Appel à projets État « jeunesse et vie associative » BOP 163
POLITIQUE DE LA VILLE	Appel à Projets dans le cadre du Plan de Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et les Discriminations	Ville Vie Vacances État Quartiers d'été	Métropole Quartiers d'Été
	Cité Éducative Fonds Associatif Local et Fonds de Projets Habitants		



MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS



Étape 1 : Rencontre de l'équipe politique de la ville et délégué de la Préfète - octobre, novembre

Pour l'ensemble des projets déposés :

- veiller à ce que le projet déposé réponde bien aux critères du présent appel à projets
- avoir rebouclé sur le contenu de vos projets avec l'équipe du GPV.

L'équipe du GPV est à votre écoute pour vous accompagner dans le dépôt des dossiers : n'hésitez pas à vous rapprocher de vos interlocuteurs pour toutes questions.

Étape 2 : Dépôt des pré-projets – 29 novembre 2024

Chaque dossier sera considéré comme complet une fois reçus les éléments suivants :

- le CERFA 2025 est à envoyer en format numérique word/PDF non scanné
- la grille sur l'égalité femmes-hommes
- joindre le bilan de l'année 2023 déposé sur Dauphin si vous avez bénéficié de subventions

Par email à l'adresse programmationsociale@gpvaulxenvelin.org + référent thématique **GPV** et **copie délégué de la Préfète** ET en **format papier au GPV Espace Frachon, 3 avenue Maurice Thorez.**

Étape 3 : Rencontres de porteurs de projets - février

- Une présentation de certains projets pourra être sollicitée en février 2025 à l'occasion de réunions d'échanges autour des projets nouvellement entrants ou sur lesquels des éléments de bilan précis seraient sollicités.
- L'objectif de ces rencontres est de permettre un échange sur le fond des projets entre le porteur de l'action, le délégué de la Préfète, les élus municipaux délégués référents et les services de la Ville, soit dans le cadre de nouveaux projets, soit pour faire un point d'étape et de suivi particulier nécessitant un échange au-delà des aspects techniques.
- Les structures concernées seront contactées courant décembre 2024.

Étape 4 : Dépôt des dossiers définitifs sur la plateforme Dauphin – 28 février 2024

- Les dossiers définitifs devront être saisis en ligne sur la plateforme Dauphin :
<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>
⚠️ **À ouvrir avec le navigateur Mozilla Firefox**  [télécharger le navigateur](#)
- Pour finaliser l'instruction à l'issue de la saisie sur DAUPHIN : faire parvenir au GPV 1 exemplaire numérisé issu de la plateforme DAUPHIN (pdf numérique), aux adresses mail : programmationsociale@gpvaulxenvelin.org + référent GPV

Si besoin, vous trouverez en annexe le guide utilisateur pour la saisie en ligne (DAUPHIN)

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES PROJETS

> Suivi et évaluation des actions

Dans le cas où votre projet est financé, vous veillerez à tenir informé du déroulé de votre action les différents financeurs au fil de l'année ainsi que l'équipe du GPV qui se tient à votre écoute tout au long de l'année.

L'évaluation est obligatoire pour obtenir une subvention. Dans le dossier de demande, vous aurez à définir des indicateurs de suivi et d'évaluation en lien avec les objectifs opérationnels et des effets attendus que vous vous serez donnés. Des méthodes et outils de mesure de ces indicateurs devront être anticipés et chiffrés dès le dépôt du dossier définitif sur la plateforme Dauphin.

Pour les actions de 2024 reconduites, l'évaluation fera l'objet d'un bilan intermédiaire, remis au moment du dépôt du pré-projet le 29/11/2024, et d'un bilan final en fin d'action à saisir sur la plateforme Dauphin au plus tard au 30 juin de l'année suivante.

Attention, le bilan de l'année N-1 est une condition du versement de la subvention des actions reconduites.

> Demande de report

En cas de retard sur la réalisation de votre projet en 2025, vous pourrez effectuer une demande de report portant un délai supplémentaire jusqu'au 30 juin 2026. Cette prorogation doit être justifiée et sera étudiée au cas par cas. Pour cela, la structure doit se mettre en lien avec le GPV et le délégué de la Préfète afin d'expliquer les raisons du report et adresser un courriel au financeur justifiant la demande de report.

CONTACTS

Développement social et coordination de la programmation

Laura JOLLY
ljolly@gpvaulxenvelin.org
06 28 94 41 23

(en congé maternité à compter de mi-décembre, remplacement prévu)

Thème emploi/insertion

Camille ZADWORNY
czadworny@mairie-vaulxenvelin.fr
06 34 18 70 97

Thème Éducation

Yamina MECHALIKH
ymechalikh@gpvaulxenvelin.org
06 27 52 74 14

Directrice du GPV

Nathalie CHANTECLAIR
nchanteclair@grandlyon.com
04 37 45 32 27

Élu référent à la Politique de la Ville :

Stéphane GOMEZ,
Premier Adjoint à la Maire de Vaulx-en-Velin,
délégué aux Finances, aux Marchés Publics, à la
Politique de la Ville, au Renouvellement Urbain,
au Conseil Citoyen, au Transport et aux Mobilités
Conseiller de la Métropole de Lyon

Thème Citoyenneté, Lutte contre les discriminations

Marie CONROZIER
mconrozier@mairie-vaulxenvelin.fr
06 12 15 59 70

Thème emploi/insertion

Jeanne HOSTI
jhosti@lyonmetropole-mmie.fr
06 30 91 43 91

Thème Culture

Charlène MERCIER
cmercier@mairie-vaulxenvelin.fr
06 22 04 78 63



Adresse mail générique de la programmation sociale pour l'envoi des dossiers :
programmationsociale@gpvaulxenvelin.org

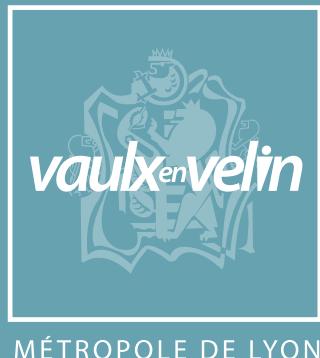
Délégué de la Préfète

Contact qui vous sera communiqué ultérieurement

ANNEXES

- > **Guide dauphin de saisie**
- > **Dossier de demande de subvention 2025 en version word**
- > **Grille Égalité femmes-hommes**





APPEL À PROJETS PROGRAMMATION SOCIALE POLITIQUE DE LA VILLE 2025